



saisie-vente en ouverture forcée par un huissier

Par Lehman, le 03/12/2012 à 20:10

bonjour à tous,

voilà, j'ai reçu d'un huissier un commandement à payer pour 3 dettes gérées par le même cabinet de contentieux, représentant deux créanciers différents. L'huissier était muni d'un titre exécutoire datant de 2008.

en même temps que les trois commandements à payer, j'ai reçu une convocation dans ses locaux pour le 30 novembre soit vendredi dernier de 11h à 12h.

j'ai donc envoyé un mail (que j'ai toujours en ma possession) à l'huissier via son site internet pour confirmer ma venue, expliquer rapidement ma situation et proposer de payer le jour de ma venue, 100€, ce qui en fin de mois, était énorme pour moi.

le jeudi soir, donc le 29, je me suis absentée 25 min le temps d'aller chercher mon fils au sport. Quand je suis revenue, j'ai trouvé 4 hommes en train de procéder à l'ouverture forcée de mon domicile. Ce même huissier qui m'avait convoqué pour le lendemain était là.

je passe sur les échanges que nous avons eu et qui n'ont aucun intérêt pour la question.

sauf que celui-ci m'a dit qu'ils n'avaient pas le temps dans leur étude de lire les mails !

je lui ai juste répondu qu'au pire il aurait pu venir faire sa saisie le lundi suivant si jamais un arrangement n'avait pas été trouvé !!

bref, l'histoire se corse après. Car je suis locataire d'un hlm. Mon bailleur a fait installer des portes blindées il y a 4 mois.

le serrurier a donc cassé tout le mécanisme en vain.

pendant 2 heures il a essayé d'ouvrir la porte. Il s'est arrêté en disant qu' il n'y arriverait pas à moins de casser la porte.

car au bout de 2h de sitting sur le palier, moi vivant seule avec mes deux enfants de 4 et 6 ans je n'aspirais juste qu'à pouvoir à nouveau dormir le soir dans mon appartement.

Les témoins et le serrurier ont commencé à stresser car plus le temps avançait, moins ils voyaient comment ouvrir la porte.

au bout des 2 heures, chacun était plus préoccupé par le fait que je puisse rentrer que la saisie en elle-même....

Alors le serrurier a affirmé qu'il était obligé de casser la porte au pied de biche...il lui a fallu encore 20 minutes pour y parvenir quand enfin la porte a cédé. Le serrurier a alors annoncé que la porte était définitivement hors d'usage.

la porte ne peut plus être fermée, elle reste entrebaillée en permanence même quand j'emmène mes enfants à l'école. n'importe qui peut rentrer. Cette porte coute 1000e et mon bailleur ne veut pas la remplacer si je paie.

est ce normal qu'un huissier casse carrément la porte ?

merci pour votre réponse

Par **Lehman**, le **03/12/2012** à **20:22**

je rajoute que sur le pas de la porte, devant les témoins, l'huissier m'a dit : "ne vous déplacez pas demain madame L...." surement parce que partir en laissant sa porte ouverte, c'est très moyen et qu'il savait très bien que ma porte ne pouvait plus fermer, qu'il fallait qu'elle soit changée !

mais je l'ai au contraire assuré de ma présence.

je suis donc allée au rendez vous le lendemain en laissant ma porte entrebaillée et j'ai payé comme convenu à l'étude mes 100€ qui ne semblaient pas suffire sur le palier la veille mais qui apparemment suffisaient le lendemain....

je m'interroge beaucoup sur la déontologie dans cette affaire....je n'aurais donné aucun signe de vie ou pas venue au rendez vous, j'aurais compris cette saisie, mais là....et en plus casser complètement la porte, ça me paraît disproportionné pour saisir 1 canapé et 1 télé....

au final, cela me met dans un tracas épouvantable car je n'ai pas d'argent pour payer une porte cash...comment faire maintenant pour sécuriser mon domicile ?...

merci de votre attention

L